

comme je ne suis pas bien au courant des faits je ne voudrais pas critiquer la situation à pareille distance. J'habite Halifax où je passe la plus grande partie de mon temps, et lorsque je viens à Ottawa c'est pour m'occuper des besoins de ma circonscription. J'ai devant moi et dans mes classeurs des lettres venant de différentes associations d'anciens combattants d'Halifax; à peu près toutes contiennent des remerciements à mon adresse et me prient de transmettre au ministre des Pensions et de la Santé nationale, ainsi qu'au ministre de la Défense nationale des sentiments de reconnaissance pour avoir assisté les anciens combattants non seulement lorsqu'il s'agissait d'obtenir des pensions, mais encore de trouver des emplois. J'hésite à affirmer que l'honorable député de Vancouver-Nord s'est laissé émouvoir par des considérations d'ordre politique. Je le connais assez pour m'abstenir de déclarer qu'il s'est placé à ce point de vue, mais n'avons-nous pas constaté, ces jours derniers, à propos d'une question soulevée par un honorable député de la gauche, qu'à une demande portant sur un télégramme qu'il avait reçu d'un citoyen d'Halifax il a été établi que les renseignements n'étaient pas fondés sur des faits? A la Noël passée, la liste complète de noms transmise par le secrétaire de la Commission d'assistance aux anciens combattants a été acceptée en entier, ce qui montre bien que les autorités d'Halifax sont des mieux disposées à collaborer. J'estime que l'on pourrait en dire presque autant de tous les ouvrages actuellement en voie d'exécution à Halifax. J'affirme donc, avec toute la considération que méritent les observations critiques de l'honorable député de Vancouver-Nord (M. MacNeil), que dans la très grande majorité des cas le Gouvernement actuel jouit pour ainsi dire de l'appui total des anciens combattants, non seulement d'Halifax, mais de toute la Nouvelle-Ecosse.

J'ajouterai une remarque sur les critiques d'un honorable député relativement à une certaine entreprise exécutée en Nouvelle-Ecosse. Il n'a pas mentionné la circonscription en cause, mais l'allusion portait sur la ville de Yarmouth. J'ai appris qu'au sujet du récent projet relatif à l'aéroport de Yarmouth un personnage en vue a déclaré, dans une lettre qu'il adressait au secrétaire honoraire de la Commission d'assistance aux anciens combattants, à Halifax, que la moitié des ouvriers employés dans cette entreprise étaient des anciens combattants, et que l'on veillait au soutien d'un grand nombre des anciens combattants sans travail de Yarmouth. C'est un tableau bien différent de celui qu'a exposé l'honorable député de Vancouver-Nord. L'honorable député n'a pas divulgué

sur quelle autorité il fondait ses allégations. Peut-être nous apprendra-t-il qui était l'auteur de la lettre.

M. MacNEIL: Je ne désire aucunement contester la déclaration de l'honorable député. Si j'ai appelé l'attention du comité sur cette question c'était pour montrer la ligne de conduite générale suivie relativement à l'embauchage des anciens combattants. La lettre vient d'une organisation connue sous le nom d'Anciens combattants de France; elle porte la signature de N. M. L. Rolfe et le sceau de l'organisation. Je ne blâme ni l'honorable député ni le ministère, mais je m'en prends plutôt à la façon de procéder. C'est ce qui arrive quand la liste des vétérans qui peuvent être employés est préparée par la commission d'assistance aux anciens combattants. On la scrute de nouveau d'un bout à l'autre pour voir quels sont ceux qui ont droit à des faveurs politiques et elle est soumise à l'approbation d'un représentant de l'honorable député ou de l'honorable député lui-même. Il paraît même qu'elle est ensuite scrutée par le ministère et que de ce fait on refuse de l'ouvrage à certains vétérans qui auraient peut-être pu en obtenir autrement. Voilà ce qui se passe et je joins ma voix à celle de l'honorable député de Vancouver-Sud pour protester contre une telle façon d'agir car je considère qu'elle prive d'ouvrage certains hommes qui y auraient droit. On m'a assuré que bien peu d'anciens combattants étaient employés à des travaux qui sont exécutés actuellement à Halifax. J'espère que l'honorable député de Halifax va pouvoir m'assurer qu'on ne procède pas de cette façon et qu'on emploie pour ces travaux tous les anciens combattants qui le méritent, sans tenir compte de leur couleur politique.

M. GREEN: Quel est le nombre de pensionnés auxquels le Gouvernement vient actuellement en aide?

L'hon. M. POWER: Il y en a environ 8,500.

M. GREEN: Le nombre des pensionnés qu'il fallait secourir a donc beaucoup diminué?

L'hon. M. POWER: Oui. Bon nombre d'entre eux ont trouvé de l'ouvrage et d'autres ont touché l'année dernière l'allocation aux anciens combattants.

(Le crédit est adopté.)

Services aux anciens combattants et aux personnes à leur charge.—Soin des malades, \$3,045,287.

M. McNEIL: Le ministre a dit l'autre soir qu'on a augmenté les crédits pour les allocations d'hospitalisation et le soin des malades. J'éprouve quelque difficulté à comprendre les chiffres qu'il a cités. D'après ce que nous